



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 081-218102572-20231218-2023DEL53-DE



**Date de la convocation :**  
12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/53

**Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Patrick SIRVEN, Vincent MARTY

**Membres excusés :**

Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE  
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES  
Béatrice ALAUX pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO  
Emile DELPOUX pouvoir à David DONNEZ  
Nathalie COUVREUR pouvoir à Martine LASSERRE  
Patricia RAINESON pouvoir à Patrick CENTELLES  
Georges MASSON pouvoir à Patrick SIRVEN  
Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

**Membre(s) absent(s) :**

Christophe TAUZIN

**Secrétaire :** Didier BUONGIORNO

Le quorum est atteint.

**Objet de la délibération** Rapporteur Martine LASSERRE

**TARIFS DIVERS 2024** Il convient de fixer pour 2024 les nouveaux tarifs de divers services communaux.

Les nouveaux tarifs sont proposés et répertoriés dans l'annexe ci-jointe.

**Nombre de votants**  
25

Vu le code général des collectivités,

VU l'avis du bureau municipal en date du 11 décembre 2023,

**Votes :**

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

**APROUVE** les divers tarifs, tels que joints en annexe, qui seront applicables à compter du 1 janvier 2024.

Le Maire

  
David DONNEZ



Le secrétaire de séance

  
Didier BUONGIORNO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>